



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent ; je suis en *vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Dimanche 9 Juin 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De quartier-général de Courgies ce 24 mai.* A la suite d'un conseil de guerre tenu hier, le feld-maréchal prince de Cobourg, résolut d'attaquer les Français dans ce formidable camp de Farnars, qui au commencement de ce siècle, fut, sous le marquis de Villars, le rempart de la France, et qui aujourd'hui faisoit tout l'espoir de ces jacobins qui se sont vus forcés d'évacuer si promptement la Belgique. En conséquence, l'armée combinée se mit en mouvement dans la nuit du 22 au 23. Le corps aux ordres du colonel baron de Milius quitta Ypres, et se dirigea sur Armentières ; l'armée hollandaise, qui étoit campée à Orq et à Marquin, occupa Lannoi, Turcoin, Roubaix, Commines ; les Anglais, les Prussiens et les Hanovriens s'avancèrent jusqu'à Sebourg ; le général Latour leva son camp près de Maubeuge, et marchant du côté de Bavai, fut se porter sur le chemin de Valenciennes au Quesnoi ; le général comte de Clairfayt traversa la forêt de Raimés, et tourna Valenciennes ; enfin, le prince de Cobourg se porta de front sur le camp de l'ennemi. Ce camp appuyoit sa droite sur l'Escaut, sa gauche sur la Rouelle ; son front étoit hérissé d'une artillerie innombrable, et d'une chaîne de re-

doutes ; il avoit en sus un autre camp et trois redoutes très-fortes au-devant de lui.

» Hier à la pointe du jour, le général Ortho, qui commandoit l'avant-garde du prince de Cobourg, attaqua le camp avancé des Français, poussa l'ennemi, emporta deux redoutes, y prit sept canons, tua beaucoup de monde, et fit quelques prisonniers. La troisième redoute ne fut forcée qu'après une résistance des plus opiniâtres. A 6 heures du soir, il y avoit déjà seize canons de pris. Sur ces entrefaites l'affaire étoit devenue générale et marquoit par une animosité presque inconcevable. Les alliés passèrent la Rouelle. Le prince de Cobourg voyant vers les 8 heures que la victoire se décidoit en faveur des armées combinées, ordonna que le quartier-général fût transféré de Quiévain à Courgies. A 9 heures le camp français fut emporté, et les fuyards furent poursuivis toute la nuit. A 5 heures du matin la dernière redoute de l'ennemi fut forcée l'épée à la main ; et les Français, chassés d'un camp regardé comme inexpugnable, furent avec la dernière précipitation vers Valenciennes et Bouchain. Leur perte a été grande : on leur a enlevé 15 canons dans la nuit, et il est certain qu'ils en ont perdu au-delà de 30, dont plusieurs de gros calibre. Parmi les prisonniers qu'on

leur a faits, se trouve le général de Vergès. Il n'est pas possible de donner, pour le moment, le détail de cette glorieuse et décisive journée. Tout ce que l'on peut dire au préalable, c'est que les Autrichiens, les Prussiens, les Anglais, les Hanovriens, les Hessois et les Hollandais ont fait à l'envi tout ce qu'on peut attendre de la vaillance et de l'intrépidité. Aujourd'hui l'on va encore attaquer les retranchemens d'Anzin, et tout nous répond du succès. »

« Après-midi le duc d'York et le prince de Hohenlohe se sont couverts de gloire : les retranchemens de la montagne d'Anzin sont emportés. Les Français y ont laissé 25 canons, beaucoup de munitions, leur bagage, etc. Valenciennes est maintenant cernée et bloquée; Condé vient d'être sommé pour la dernière fois; les déserteurs nous viennent par bandes. Les Français tout en fuyant, ont jeté 10,000 hommes dans Bouchain et Cambrai.

FRANCE.

*De Marseille, le 31 mai.* — Philippe d'Orléans a été transféré le 27. de ce mois, au fort Saint-Jean, par un corps armé de 1200 hommes. Pendant le trajet, il n'a pas eu lieu de se louer des expressions du peuple; il a été placé dans une chambre sans aucune décoration; il a dû remarquer que sur la muraille se trouvoient des emblèmes sinistres, ouvrage des prisonniers qui l'ont précédé; il n'a de vue que sur la mer, encore faut-il qu'il monte sur une chaise, et il ne l'aperçoit qu'à travers des grillages formés de barreaux de fer très-épais. Il paroît affecté de sa nouvelle situation.

*Suite de l'Interrogatoire de Louis - Philippe d'Orléans.*

» D'avoir entretenu un commerce de lettres avec le ci-devant comte d'Artois, pour l'engager à intéresser les rois de Sardaigne et d'Espagne de se liguier avec l'empereur, les rois de Prusse, d'Angleterre et de Portugal, la Russie et les électeurs, à l'effet de combattre nos armées, d'envahir le territoire français, d'anéantir notre constitution, et de rétablir la monarchie;

» D'avoir assisté à des conciliabules secrets, qui se tenoient la nuit, et par la femme Buzot, dans le fauxbourg Saint-Germain, où se sont rendus

Dumourier, Roland et sa femme, Vergniaud, Brissot, Gensonné, Gorsas, Louvet, Pétion, Guadet, etc. etc.

» D'avoir reçu ouvertement Dumourier chez lui, l'hiver dernier, avec toutes les démonstrations les plus affectueuses; de s'être concerté avec lui pour les premières opérations de la campagne, de l'avoir engagé de faire retirer nos troupes de la Hollande, de la Belgique et du Brabant, et donnant aux Prussiens et aux Autrichiens tous les moyens de pénétrer sur le territoire de la république.

» D'avoir engagé son fils aîné à suivre l'exemple de Dumourier.

» D'avoir entretenu des correspondances avec ce général, au moment où il se préparoit à livrer les magasins et le trésor qui étoient dans la Belgique, et la ville même.

» D'avoir voté le supplice du tyran, dans l'intention de faire revivre la royauté après la mort de son parent.

» D'avoir voyagé nouvellement dans les provinces et dans différens départemens de la Bretagne et de la Normandie; d'y avoir par lui-même et ses agens, cherché à en corrompre les habitans en les excitant à redemander un roi, sous prétexte qu'ils seroient plus heureux sous un monarque, que sous une république, où tout le monde veut donner, et en les engageant à recevoir les Anglais s'ils se présentoient, et à se joindre à eux.

» D'avoir conspiré avec les généraux Valence et Dumourier, contre les patriotes de la convention nationale.

« D'avoir, par son influence, fait nommer tous ses partisans, ci-devant nobles, et ennemis de la république, de l'égalité et de la liberté, pour commander les armées françaises;

« Enfin d'être l'auteur des troubles qui ont eu lieu relativement à la disette du pain, pour exciter la guerre civile, et faire chasser les représentans de la nation, et pousser le peuple à demander l'ancien régime;

« D'avoir employé tous les moyens d'anéantir notre constitution et la république, et d'être criminel de lèse-nation au premier chef;

« En conséquence, je déclare, au nom de la république française, qu'il y a lieu d'accusation contre Louis-Philippe-Joseph Egalité, ci-devant d'Orléans,

Je requiers, a dit alors l'accusateur-public, qu'il lui soit nommé un défenseur, ou qu'il en choisisse un. Je requiers aussi que ses fils subissent leur premier interrogatoire, séance tenante.

On continue en conséquence l'interrogatoire de Louis-Philippe d'Orléans, père, en ces termes :

Qu'elles ont été, il y a quelques années, les raisons de vos fréquens voyages et de votre longue résidence en Angleterre ?

A répondu : « Le désir de connoître Londres qu'on me peignoit rivale de Paris, et d'examiner de près la marine anglaise, de visiter les arsenaux, d'étudier le caractère de cette nation, d'apprendre par moi-même la constitution législative de ces insulaires.

( La suite incessamment. )

P A R I S.

La capitale paroît tranquille. La commune qui n'a point pardonné à la commission des 12 d'avoir fait arrêter quatre personnes seulement dont Hébert est du nombre, se gêne un peu moins pour ces sortes d'actes arbitraires. On sait que la section de la Butte des Moulins et celle du Mail, se sont offertes pour défendre la représentation nationale. Cet acte de vigueur a déplu à la commune ; elle a cherché à les faire désarmer par le faubourg St. Antoine, auquel des pervers avoient fait accroire que ces deux sections avoient arboré la cocarde blanche et crié *Vive le Roi*. Mais une explication amicale a au contraire rapproché toutes les sections. N'ayant pu se venger à l'aide de la fureur populaire, on a voulu arrêter quatre capitaines de la force armée de la Butte-des-Moulins ; leurs compagnies en ont été instruites ; les ont réclamé avec vigueur et menaces. On a forcé de les rendre. Onze personnes de la section du Mail avoient été arrêtées, entre autres le commandant. Les porteurs d'ordres ont failli être mis en pièces. On les a arrêtés ; la section se proposoit à aller les enlever de force lorsqu'on les a relâchés. Elle a cassé son comité révolutionnaire et mis les scellés sur les papiers.

§ On a annoncé hier à la convention que Lyon étoit en pleine contre-révolution. Il y a eu encore le premier Juin une action très-vive dans laquelle plusieurs personnes ont péri. Il

n'arrive que très-peu de lettres de ces pays, et le journal de Lyon ne paroît point.

§ Les encavés encavent, les encavans sont encaves. Tel est le jeu de la révolution, le père *Duchasne* gémissoit naguères sous les verroux de l'abbaye ; cent mille hommes armés les lui ont fait ouvrir, et à son tour il tient cloués chez eux, les douze du comité qui l'avoient fait arrêter ses adversaires au moins n'insultoient pas à son malheur ; moins généreux, il se jette sur eux dans ses colères B... ment patriotiques. Nous demandons à nos lecteurs de nous permettre d'enrichir quelquefois notre feuille de ces morceaux d'un goût vraiment exquis : s'ils n'y trouvent pas toujours cette beauté de style qui plait aux amateurs délicats, au moins ils verront comment en adoptant le style du peuple, on parvient à se l'attacher ; or voici l'épître consolative adressée par le père *Duchasne*, aux députés détenus :

« Frémissez scélérats ; plus la vengeance du peuple a été lente, plus ses coups seront terribles pour vous. Vous voilà devant son tribunal redoutable ; rendez-lui compte de toutes vos conspirations, de toutes vos rapines, de tous vos brigandages. Petits aboyeurs de palais, vous dit-il, et vous barbouilleurs éfrontés, journalistes du diable, que j'ai tiré de la poussière de vos greniers pour défendre mes droits, lâches déserteurs de la sans-culoterie, qui vous êtes vendus à mes ennemis, vous allez recevoir le prix de vos forfaits : il faut d'abord restituer tous les vols et gaspillages que vous avez faits. *Renard Brisotin* tu n'habiteras jamais ce bel hôtel que tu as acheté à Londres, et où tu devois te réfugier, quand les brigands du nord auroient eu anéanti la république et partagé ses lambeaux.

Il te faut prendre Jacques *Déloge* pour ton patron, vertueux, incomparable *Pétion*, il faut déguerpir de ce joli palais que le compère *Roland* t'avoit adjudgé à si bon compte ; tes riches ameublemens, ta vaisselle plate, tes cristaux, tes porcelaines, tes beaux tapis, tes belles tentures des Gobelins, vont rentrer dans moi garde-membre. Toi, corsaire *Barboux*, dictateur des marchands de sucre de Marseille ; toi, vil égreffin de *Guadet* ; toi, l'avocat de l'aristocratie et de la royauté ; toi, tartuffe *Margnaud*, il faut dire un éternel adieu aux petits appartemens de Saint-Cloud. Vous n'irez plus, cabaleurs de la Gironde, vous vautrer avec les

coquines de l'Opéra, sur les sofas de la veuve Capet. Toi, prêtre *Faucher*, apostat et renégat de la liberté, tu peux bien maintenant te faire des papillotes avec le brevet de grand aumônier du roi Louis XVII.

Toi pantin de *Gorsus*, pleure, gémis, tu ne seras point le porte-coron de sa nouvelle majesté. As-tu les oreilles assez longues, baudet *Lunainais*, qui ne cessais de braire contre la sans-culotterie? Toi petit brailard de palais, excrément de la Normandie, *Valazé*, qui te erois le premier moutardier du pape, depuis que les tripotiers de la Gironde t'avoient choisi pour leur concierge et tenoient chez toi leur b... de sabat, tu vas savoir maintenant, si ce qui vient de la flûte retourne au tambour. Toi, le maître des filoux, traître *Buzot*, gibier de guillotine, ton ame de boue est-elle assez à découvert, non; son vœu ne sera pas accompli, les Parisiens ne mangeront pas le plâtre de leurs maisons. *Nazillaid Gensonné*, prédicateur de la contre-révolution, merds-toi les pouces, manges du fromage, tous tes beaux projets sont à veaux-l'eau; la royauté ne sera pas rétablie, tu ne seras pas gouverneur de la Gironde.... Prophète maudit... *jean-f...* *d'Isnard* qui eut l'audace de dire que dans peu on chercheroit le lieu où exista Paris, je ne te dirai pas et à ta f..... séquelle: *Pardonnez leur, mon Dieu, car ils ne savent ce qu'ils font* car, f....., ce n'est pas par ignorance que vous avez péché, mais par ambition et par avarice.

§ Une lettre de Douay annonce que les Français campés sous Lille ont fait une descente du côté d'Orchies, ont pris 1500 bœufs, fait quatre cents prisonniers et tué beaucoup de monde à l'ennemi. — On annonce aussi une affaire très-sérieuse du côté de Valenciennes.

#### C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

##### *Addition à la Séance d'hier.*

**Décret.** Ceux qui étant convaincus de crimes ou délits qui n'auroient pas été prévus par le code pénal et les loix postérieures, ou dont la

punition ne seroit pas déterminée par les loix; dont l'incivisme et la résidence sur le territoire de la république française auroient été un sujet de trouble et d'agitation seront condamnés à la peine de la déportation.

La convention décrète en outre que les juges des tribunaux criminels prononceront que la déportation sera faite à la Guyanne française.

Un décret porte que les représentans du peuple délégués par l'armée des Alpes, sont autorisés à prendre toutes les mesures de sûreté générale pour rétablir le calme et la tranquillité dans la ville de Lyon. Ce décret sera porté par des courriers extraordinaires.

Petion et Barbaroux détenus, écrivent. On ne veut pas les entendre. Leurs lettres sont renvoyées au comité du salut public.

##### *Séance du Samedi 7 Juin.*

On augmente de 300 tt. le traitement de paix ci-devant à 600 tt., et des directoires de district ci-devant à 900 tt. On réduit ceux des juges de district de 1800 à 1500 tt.

Un courrier extraordinaire de Saint Flour, apporte la nouvelle que *Cherrier* et son acolyte *Laporte* ont été pris, qu'on les mène à Rhodés pour expier leurs forfaits.

La lecture définitive de la loi sur les biens communaux a occupé plusieurs heures, les articles en sont réglés.

Les administrateurs de la police se plaignent de ce que Fermond a avancé qu'il y avoit 10 mille arrestation. Les prisons ne contiennent que 1310 personnes.

Comme on veut retirer du commerce tous les assignats ayant l'effigie du feu roi, on rend le décret suivant.

Les assignats créés et émis, en vertu des décrets des assemblées nationales constituante et législative et de la convention, seront tous retirés de la circulation les échanges s'en feront avec des assignats nouvellement créés; les anciens seront brûlés: les autres articles du décret sont relatifs à la fabrication du papier, qui sera d'une nature à être facilement reconnue, et aux précautions à prendre pour le fabriquer.